Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260716-2026_DELIB53-DE

MAIRIE
De
LA ROCHE-BERNARD
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 53/2026

SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2026 à 19H00

Date de convocation :	8 juillet 2026	Conseillers en exercice :	14
Date d'affichage :	8 juillet 2026	Conseillers présents :	13
		Conseillers votants :	13

L'an deux mil vingt-six, le seize juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Franck PAULAY, Jérôme BOSSAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE, Mikaël LEROUX et Bruno MERIEN et Mesdames Lilia GHERBI, Virginie BLEUNVEN COSTE, Julie COLLOMBAT, Hélène PERRAUD, Laura LE PAGE et Victoire DENIGOT (arrivée à 19h15)

Était absente : Madame Nathalie TACHET

Madame Virginie BLEUNVEN-COSTE est désignée secrétaire de séance

Ecole Saint-Michel : participation à la restauration scolaire pour l'année 2025-2026

Madame Virginie BLEUNVEN COSTE, Adjointe aux affaires sociales et à l'enfance/jeunesse expose :

L'école Saint-Michel a fait une demande de subvention pour une participation communale aux frais de restauration scolaire pour les enfants de l'école Saint Michel déjeunant habituellement à la cantine et domiciliés sur la commune.

Pour rappel, la participation à la restauration scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 était de 4.19 € par repas.

Madame Virginie BLEUNVEN COSTE propose ainsi à l'assemblée de DE MAINTENIR/ D'AUGMENTER la participation pour l'année scolaire 2025-2026.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE la participation de la Commune de La Roche-Bernard à hauteur de 4.19 € par enfant et par repas pris au restaurant scolaire pour les enfants domiciliés à La Roche-Bernard et scolarisés à l'école Saint-Michel de La Roche-Bernard,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à verser à l'OGEC Saint-Michel les frais de restauration scolaire dès que l'établissement nous aura transmis le nombre de repas pour l'année 2025-2026**

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260716-2026_DELIB53-DE

- **DIT que cette dépense est inscrite au budget communal 2026 et sera imputée au chapitre 65.**

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,

Bruno LE BORGNE

MAIRIE de LA ROCHE-BERNARD 56130 (Morbihan)